

Communiqué de presse

19/04/2019

Signature de la convention locale de partenariat entre le Syndicat des Buralistes de l'Aude et la CCI Aude

**Pour accompagner la transformation du métier de buralistes, premiers
commerces de proximité du territoire**

Dans le cadre du grand plan de Transformation mis en place par les buralistes, la chambre syndicale des buralistes de l'Aude et la CCI départementale s'associent pour accompagner la transformation des bureaux de tabacs, **en signant une convention de partenariat, ce vendredi 19 avril 2019, entre Frédéric Martin, Président des buralistes de l'Aude et Bernard Ballester, Président de la CCI Aude.**

La convention signée ce jour s'inscrit dans le cadre d'un partenariat national mis en place entre la profession et le réseau des CCI. Il doit permettre aux buralistes de réaliser, avec l'appui des experts des Chambres de Commerce et d'Industrie, un audit global de leur activité.

Cet audit préalable est un préalable obligatoire à la mise en œuvre des projets de transformation de l'activité soutenus par le Fonds de Transformation des buralistes. Il est réalisé sur la base d'un audit de son point de vente (aménagement intérieur et extérieur, offre, lisibilité, parcours client...) et d'une analyse de sa zone de chalandise (potentiel de croissance, population, équipements présents, flux, concurrence...).

A l'issue de l'audit, qui intègre et respecte le projet d'entreprise du buraliste, un rapport listant les recommandations prioritaires pour faire évoluer le commerce est réalisé. Il permet au buraliste de disposer d'une feuille de route individualisée, pour engager son projet de Transformation.

Communiqué de presse

19/04/2019

>> La Transformation des buralistes : pour un nouveau commerce de proximité, utile et ancré dans la vie locale

La profession des buralistes est confrontée à l'arrivée, à horizon 2020, du paquet de cigarettes à 10 euros qui entraînera progressivement une décroissance probable des ventes de tabac et de clientèle.

Dans ce contexte, la Confédération nationale des buralistes a négocié un plan de transformation en février 2018, avec le ministère de l'Action et des Comptes publics visant à accompagner la transition du métier sur la base de plusieurs mesures de soutien, dont un fonds de Transformation doté de 80 millions d'euros et dont l'objectif est d'assurer le développement commercial du réseau, en réponse aux enjeux de santé publique.

Cette aide couvre au moins 30% du montant du projet de transformation des bureaux de tabac dans la limite de 33 000 euros. Il n'est utilisable qu'une fois et a pour échéance le 31 décembre 2021.

>> Les audits, clé de voute des projets des buralistes

L'audit est la première étape du parcours de Transformation du buraliste. Il peut être réalisé par la CCI sur une courte durée (deux ou trois jours) et est pris en charge à 100% si le buraliste réalise effectivement son plan de Transformation, à partir du rapport d'audit remis. Dans le cas contraire, le financement de l'audit est pris en charge à hauteur de 50% du montant.

Outre la diversification de l'offre dédiée spécifiquement aux fumeurs (vapotage, cigarette électronique, tabac à chauffer), la transformation des débits de tabac invite à proposer à une clientèle plus large de nouveaux produits et services du quotidien, répondant autant aux besoins locaux qu'aux nouveaux usages de consommation.

Pour en savoir plus :



A consulter le site Internet www.transformation-buralistes.fr

Contact CCI Aude - Christelle GIL : 04.68.42.71.33 / c.gil@aude.cci.fr